COMITÉ DE LA CHARTE
don en confiance

Communiqué de presse du 04 novembre 2010

Le Comité de la Charte agrée l'Institut du Cerveau et de la Moelle épinière (ICM)

Le Comité de la Charte du Don en Confiance a octroyé le 3 novembre son agrément à la fondation ICM. Tout comme les 63 organisations déjà agréées, l'ICM s'engage à respecter la charte de déontologie du Comité et à se soumettre à ses contrôles.

Pour consulter la liste des 64 organisations qui sont agréées :
www.comitecharte.org/ewb_pages/o/organisations_Liste_simple.php

L'Institut du Cerveau et de la Moelle épinière (ICM)

Créé à Paris à l'initiative des Professeurs Gérard Saillant, Yves Agid et Olivier Lyon-Caen, l'Institut du Cerveau et de la Moelle épinière est la concrétisation d'un nouveau modèle en matière de recherche en neurosciences.
Installé à l'hôpital Pitié-Salpêtrière, cet Institut international de recherche de 22 000 m2, unique en son genre est au cœur de la démarche de soins.
Pouvoirs publics, entreprises et donateurs se donnent la main pour permettre de réunir les malades, les médecins et les chercheurs parmi les plus éminents, venus du monde entier pour travailler ensemble et trouver de nouveaux traitements pour les maladies du système nerveux.
www.icm-institute.org

Le rôle du Comité de la Charte :

Le Comité de la Charte du don en confiance exerce depuis plus de 20 ans la mission de régulation professionnelle de l'appel à la générosité publique. Son action se fonde sur l'élaboration des règles de déontologie, l'agrément des organismes volontaires pour se plier à une discipline collective vis-à-vis des donateurs et le contrôle continu des engagements souscrits. Sa position lui permet de combiner la nécessaire indépendance de jugement avec la proximité des acteurs du mouvement associatif.
Les 4 champs du contrôle continu exercé par les contrôleurs du Comité sont le fonctionnement statutaire et la gestion désintéressée ; la rigueur de la gestion ; la qualité de la communication et des actions de collecte de fonds ; et la transparence financière.
Pour voir le contenu détaillé des engagements souscrits par les organisations agréées ainsi que la liste de celles-ci : www.comitecharte.org

Le public peut reconnaître les organisations agréées par la marque suivante :

AGRÉÉE PAR
COMITÉ DE LA CHARTE
don en confiance

Service de Presse : Pour toute information complémentaire
Marie-Pierre Medouga-Ndjikessi* // au Comité : 01 53 36 35 02/03 // portable : 06 22 78 71 38 // à l'agence : MP & C
01 71 52 10 30 - 01 71 52 10 31 (ligne directe) – www.mp-c.eu – mpc.servicepresse@gmail.com